

## Aménagement du pont de la D169 à Murat-sur-Vèbre

*Restauration de la continuité écologique  
sur le ruisseau de Greissentous*



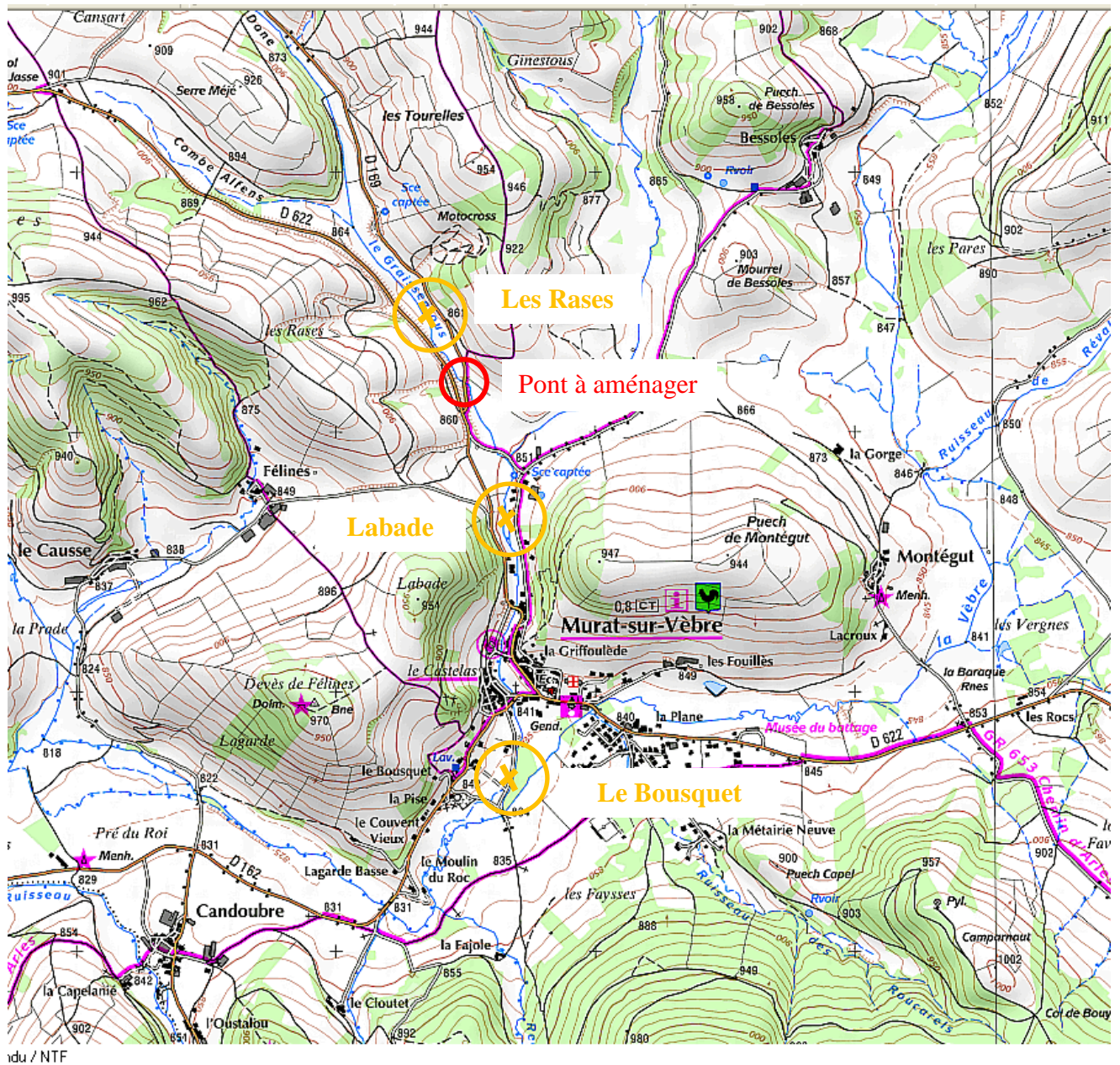
## LOCALISATION

Le Greissentous est un ruisseau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, de 4,1 km de long. Il prend sa source à 900 m d'altitude et se jette dans la Vèbre sur le plateau de Murat, en amont de la retenue du Laouzas à 840 m d'altitude. Sa pente moyenne est donc de 1,5 %. Recalibré dans les années 1970, son tracé est de type rectiligne.

Il est géré par l'AAPPMA de Murat sur Vèbre.

Une action « restauration de la continuité écologique » a été programmée en 2014, avec pour objectif de rendre franchissable le pont de la Départementale 169 (○) afin que les truites puissent monter se reproduire en amont.

Un suivi piscicole est programmé sur 3 stations pour évaluer l'efficacité de cette action (⊙).



## ETAT INITIAL

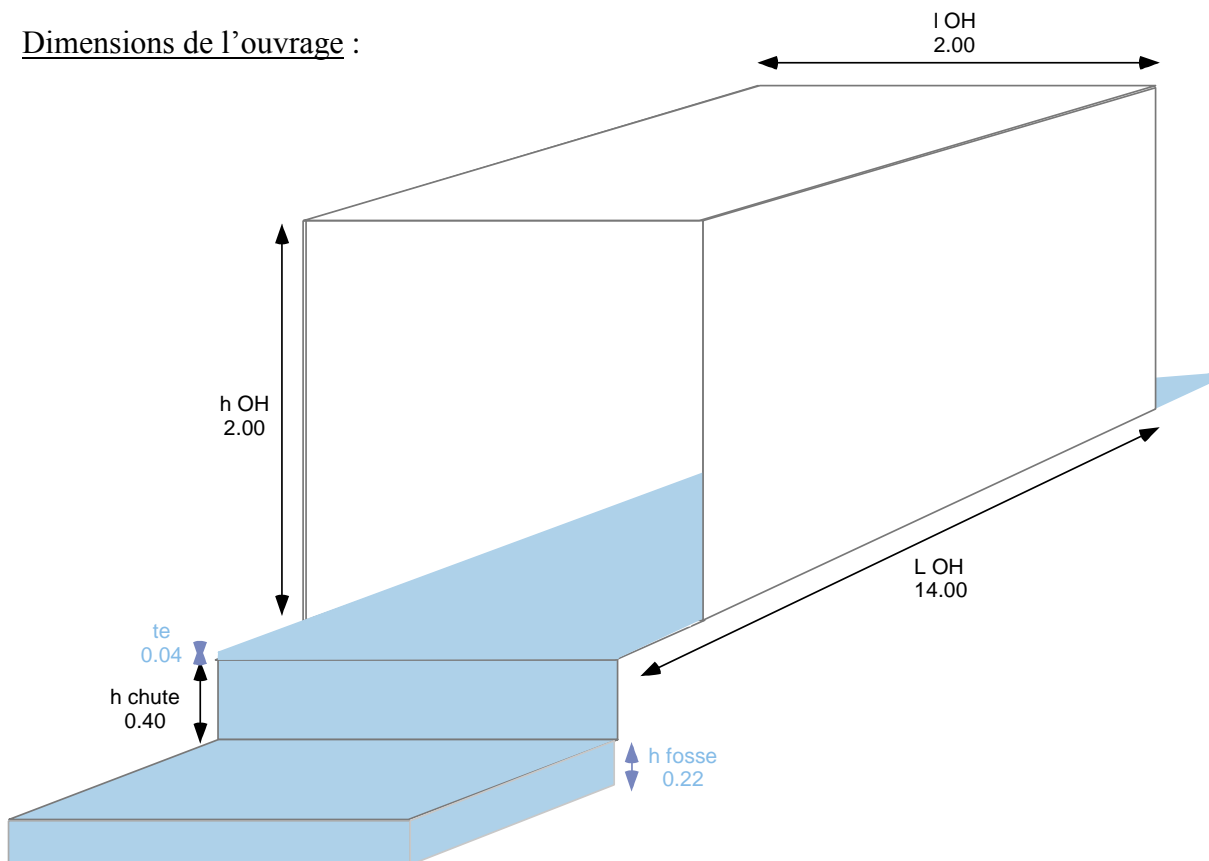


Ce passage sous la route départementale 169 est un pont cadre de 14 m de long pour 2 m de haut et 2 m de large. Deux problèmes de franchissabilité se posent :

- d'une part la lame d'eau qui est très étalée : le jour des mesures (03/09/2013) elle n'était que de 3 à 4 cm
- d'autre part le seuil aval de 40 cm de haut, avec une fosse de seulement 22 cm.

⊕ Le pont cadre est surdimensionné, ce qui laisse la place à des aménagements internes.

Dimensions de l'ouvrage :



## AMENAGEMENTS PREVUS

Dans le pont cadre, se pose principalement le problème de la lame d'eau très étalée dans l'ouvrage et dont la hauteur ne permet pas la circulation du poisson.

En 2014, la Fédération avec le Conseil Général du Tarn préparent un projet d'aménagement : Il est prévu de mettre en place une série de déflecteurs en bois, vissés dans le socle béton à l'aide de vis inox.

Cela permettra de resserrer la lame d'eau à l'étiage et de ralentir la vitesse du cours d'eau. Ces déflecteurs seront de faible hauteur (15 cm) de manière à ne pas gêner les écoulements en cas de crues.

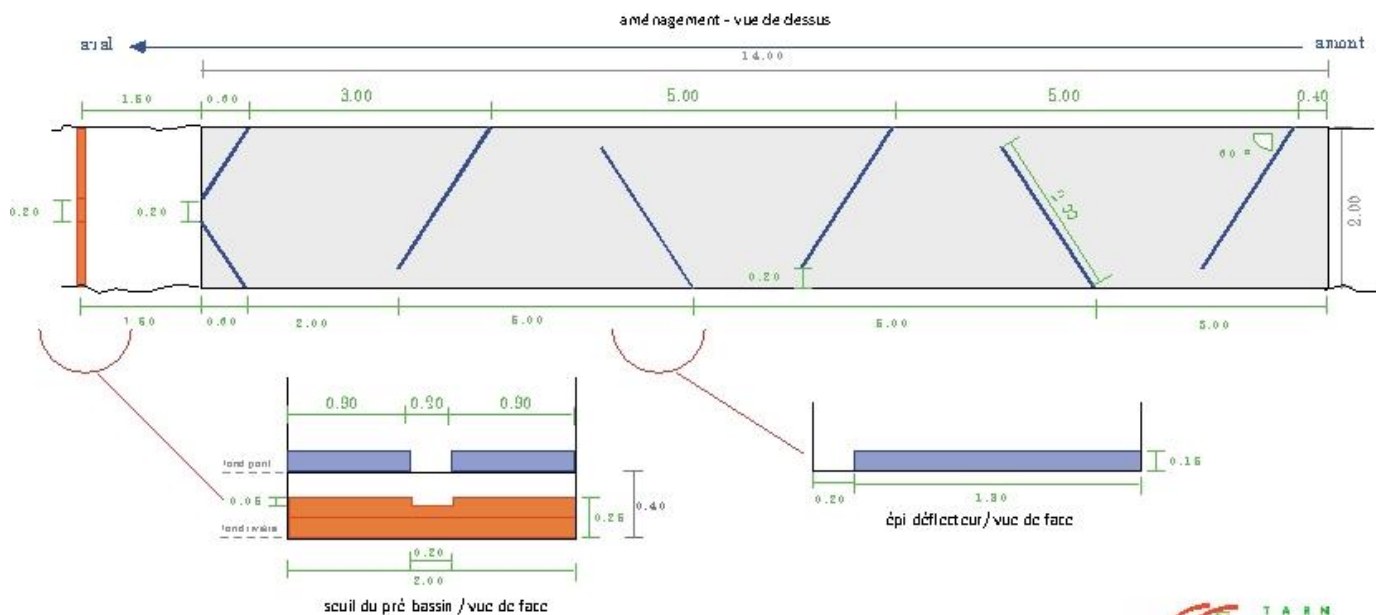
La chute aval sera également être traitée, avec la création d'un pré-bassin à l'aide d'un microseuil en bois d'une trentaine de centimètre de haut et une échancrure centrale.



*Exemple de déflecteurs en béton*

### Schéma de principe :

Projet d'aménagement de l'intérieur du pont cadre de la D169 sur le Greissentous (Murat-sur-Vèbre)



Après les aménagements, une surveillance régulière du site sera effectuée par l'Association de Pêche de Murat-sur-Vèbre. Elle en réalisera l'entretien courant, notamment l'enlèvement d'éventuelles branches et embâcles coincés par les seuils.

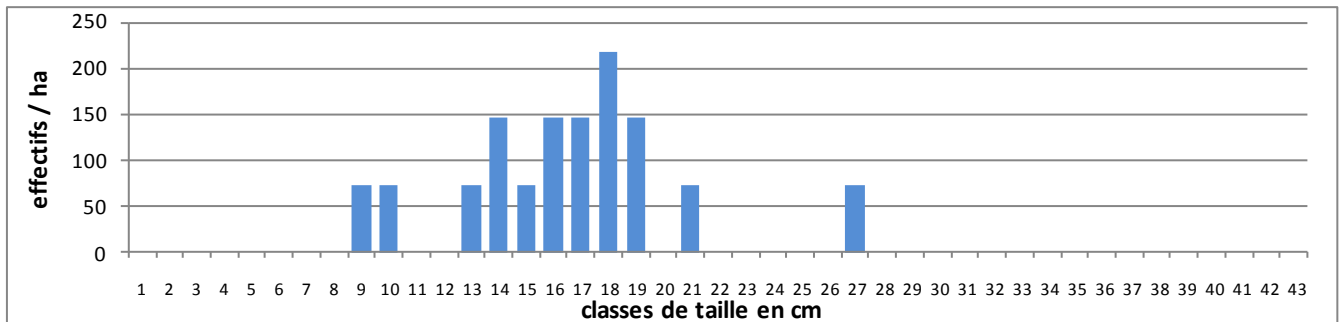
Le récépissé de déclaration de travaux a été obtenu par le Conseil Général le 29 avril 2014.

## ETAT DES LIEUX PISCICOLE

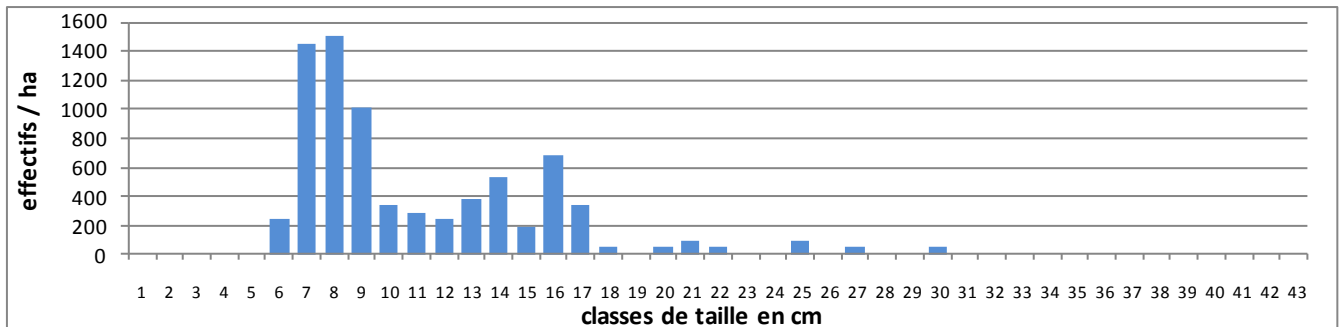
Afin de caractériser le peuplement du cours d'eau, 3 inventaires piscicoles ont été réalisés. A la demande des propriétaires riverains ces pêches ont été réalisées, après la fauche, le 4 septembre 2014.



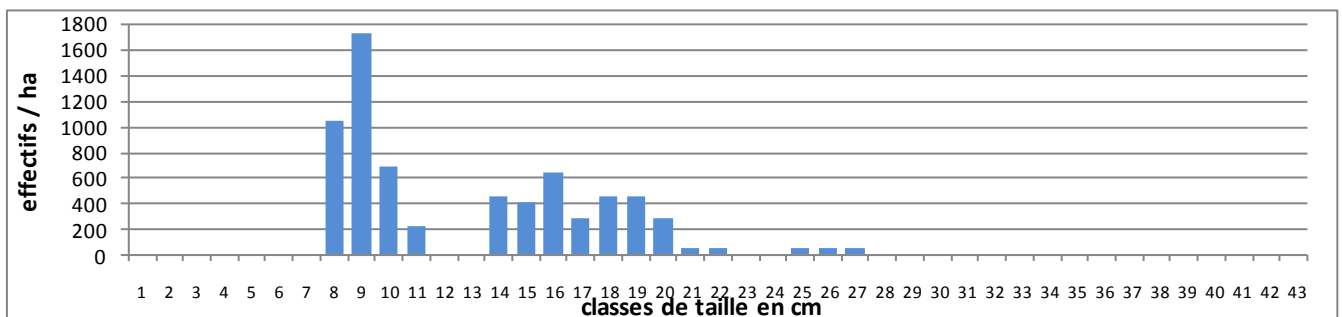
Les Rases : Truites (84 kg/ha), Vairons, Goujons – Total = 101 kg/ha



Labade : Truites (159 kg/ha), Vairons, Goujons - Total = 170 kg/ha



Bousquet : Truites (210 kg/ha), Vairons, Goujons - Total = 310 kg/ha



## REALISATION DES TRAVAUX

### **7 octobre 2014 :**

La première phase des travaux a été réalisée avec l'aide des agents du Syndicat de l'Agout et du Conseil Général : le seuil faisant office de pré-barrage a été installé.

Par contre, les épis n'ont pas pu être installés sous le pont, le débit du ruisseau étant déjà trop important pour être dévié avec la pompe. Cette deuxième partie de travaux est donc reportée à l'été 2015.



Mise en place du pré-seuil – octobre 2014

Malheureusement, une crue de grande ampleur a délogé ce pré-seuil pendant l'hiver 2014/2015.



Crue – décembre 2014

### **25 août 2015 :**

Les niveaux d'eau très faibles ont permis de réaliser les aménagements prévus.

Le pré-seuil a été réinstallé, et fixé à l'aide de piquets en fer et de câble.



Mise en place pré-seuil – août 2015

Les épis quant à eux, ont été mis en place dans le pont avec quelques difficultés liées au sol du pont : le béton est en effet creusé par endroit et le sol est donc très inégal. Le placement des épis a été adapté à la situation tout en gardant l'esprit du plan initial d'aménagement.



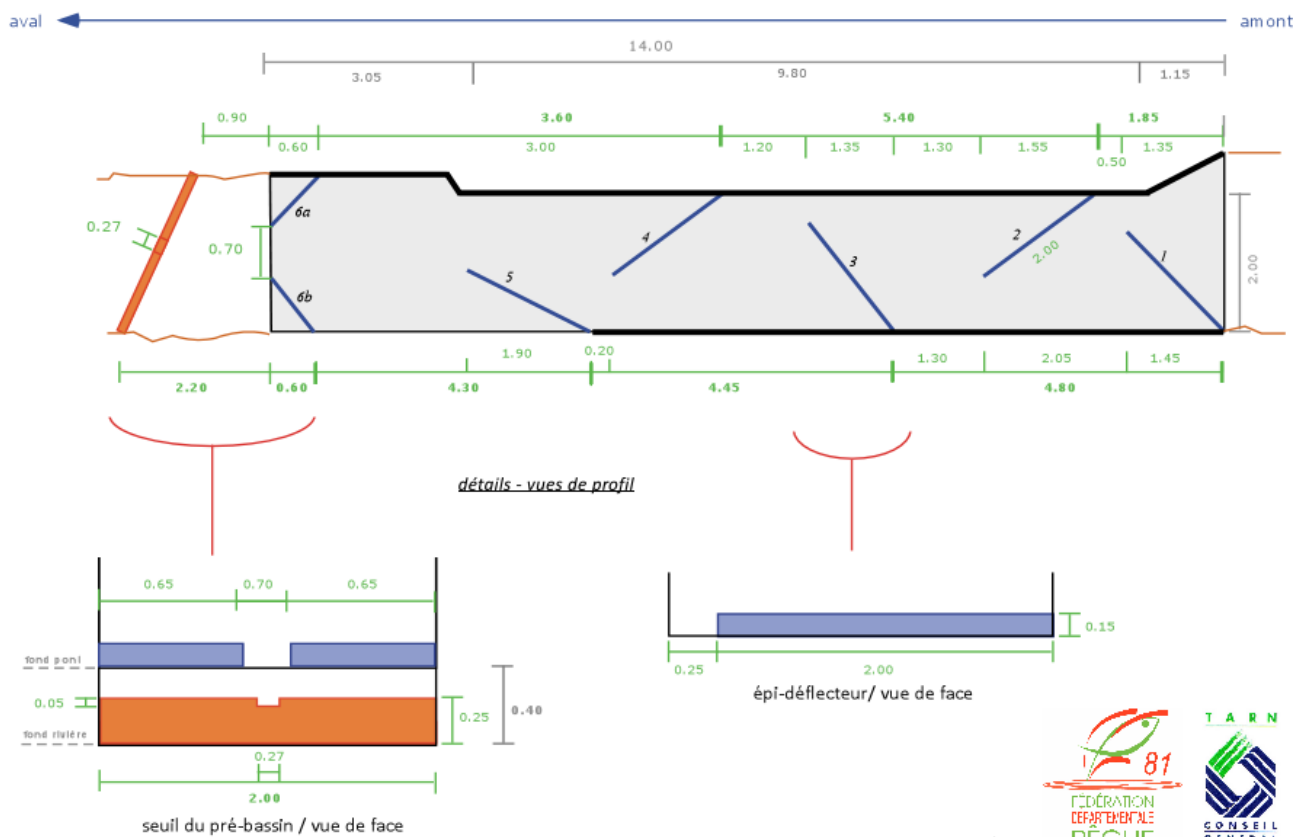
Mise en place épis – août 2015

## RESULTAT

Le plan des travaux réalisés diffère du plan initial, suite aux adaptations qui ont été nécessaires :

### Aménagement de l'intérieur du pont cadre de la D169 sur le Greïssentous (Murat-sur-Vèbre) - août 2015

*aménagement - vue de dessus*



*Avant/Après*



Vue de l'intérieur du pont avant et après les travaux – août 2015

Le très faible débit d'eau le jour des travaux ne nous permet pas de vérifier visuellement l'impact des épis sur la hauteur de lame d'eau.

### **SUITES A DONNER**

Des visites de suivi seront nécessaires pendant la période de reproduction hivernale puis pendant le reste de l'année, pour vérifier l'évolution et l'impact de l'aménagement. Nous avons donc programmé une visite par mois, avec recherche de frayères en amont, en plus, pendant l'hiver.

De plus, les inventaires par pêche électrique seront reconduits en septembre 2016, sur les 3 stations de l'état des lieux réalisé en 2014.

Pour l'entretien courant au fil des années, il sera nécessaire que l'AAPPMA locale exerce une surveillance régulière de l'aménagement afin que nous soyons en mesure de le réparer en cas de besoin.



## **BILAN FINANCIER**

Le bilan financier s'étale sur deux années : à noter que la nécessité de louer de nouveau le matériel la deuxième année a augmenté le budget prévisionnel.

	2014	2015	TOTAL
Epis bois (chevrons)	38,25 €	-	38,25 €
Visserie (tirefonds inox) et scellement	225,00 €	-	225,00 €
Location perceuse à percussion x 1 jour	135,24 €	142,31 €	277,55 €
Location pompe x 1 jour			
Piquets fer pour pré-seuil	-	32,40 €	32,40 €
Repas	-	59,00 €	59,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>398,49 €</b>	<b>233,71 €</b>	<b>632,20 €</b>

*Le bilan financier est donc de 632,20 € en matériaux et frais.*